



NEWS, TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

DÉCHETS : TRI SÉLECTIF - CE QUI CHANGENT AU 1ER JANVIER 2023

De nouvelles consignes de tri s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023 à Mantes-la-Jolie comme dans l'ensemble des communes de GPS&O.

Publié le 08 décembre 2022

Finis le casse-tête des consignes de tri pour les emballages sur le territoire de la Communauté urbaine. L'ensemble des emballages sans exception - barquettes, pots de yaourt, sachets, capsules, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sacs en plastique... - seront donc à déposer dans le bac jaune.

OBJECTIF : TRIER PLUS POUR RECYCLER PLUS.

Dès le **1^{er} janvier prochain**, les habitants de GPS&O rejoindront les millions de Français qui mettent déjà en pratique ces nouvelles consignes de tri.

Cette simplification et cette harmonisation à l'échelle nationale découlent de **la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015**.

Concrètement, les habitants devront jeter également dans le bac de tri tous **les emballages en plastiques** et tous **les petits emballages en métal**.

Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées, ces nouvelles règles vont permettre à la fois, de diminuer le volume des ordures ménagères, de développer de nouvelles filières de recyclage et par là même, de réduire la pression sur les ressources naturelles.

Rappelons que si trier, c'est bien, limiter les emballages, c'est encore mieux ! Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Une modernisation nécessaire du centre de tri

Afin d'absorber ces nouveaux flux, le centre de tri de déchets d'emballages ménagers basé à Triel-sur-Seine est en cours d'adaptation.

Sa fonction est de séparer, par type de matière, les déchets d'emballages recyclables collectés auprès des habitants. Une fois triés, les emballages sont envoyés vers des filières de recyclage où ils serviront à fabriquer de nouveaux objets.

Pour toutes vos questions liées au tri :

N° Infos déchets : 01 30 33 90 00 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h) et sur

[gpseo.fr \(https://gpseo.fr/\)](https://gpseo.fr/)

LES QUATRE RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

- Le bac jaune accepte tous les emballages mais **pas les objets**.
Ceux-ci sont à jeter dans la poubelle ordinaire (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...);
- Les emballages sont à déposer **en vrac** dans le bac jaune, **pas dans des sacs** ;
- **Inutile de laver** les emballages, il suffit de **bien les vider**. L'eau est précieuse.
- **N'empilez pas** les emballages les uns dans les autres.

